

**Délibération n° 2021-19**  
**Conseil d'administration du 9 juillet 2021**

**Objet : adoption du procès-verbal de la séance plénière du 11 mars et du relevé des débats de la séance du 20 mai 2021**

M. Tourisseau, président de séance,  
rend compte de l'exposé suivant

**EXPOSÉ**

Vu l'article 55 du règlement intérieur, qui dispose que le procès-verbal des délibérations et le relevé des débats sont approuvés par le conseil d'administration lors de la séance qui suit celle dont ils rendent compte ;

***Le conseil d'administration délibère et, à l'unanimité, adopte le procès-verbal du 11 mars et le relevé des débats de la séance du 20 mai 2021.***

Bordeaux, le 9 juillet 2021

Le secrétaire administratif du Conseil,



Michel Sargeac